

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt du rapport de M. Geoffrey Kelley sur le bien-être des animaux de compagnie

**LE MINISTRE CLAUDE BÉCHARD ANNONCE UNE SÉRIE D' ACTIONS
POUR ACCROÎTRE LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Québec, le 7 octobre 2009. – Le député de Jacques-Cartier et président du groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, M. Geoffrey Kelley, a rendu public aujourd'hui son rapport, accompagné du député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, leader adjoint du gouvernement et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Béchard.

Ce rapport rend compte des réflexions des membres du groupe de travail en ce qui a trait aux divers sujets liés au bien-être des chiens et des chats, tels que le problème des « usines à chiots », la surpopulation d'animaux abandonnés ou non désirés et le financement des organismes liés au bien-être animal. Il présente aussi les observations et les recommandations du président, M. Kelley.

« Les discussions du groupe m'ont permis notamment de constater qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'inspecteurs et de modifier la Loi sur la protection sanitaire des animaux afin d'augmenter les sanctions contre les contrevenants. Toutefois, la pierre angulaire de l'amélioration rapide de la situation au Québec se trouve dans la création d'un véritable réseau pour le bien-être de nos animaux de compagnie. J'ai confiance que nous allons réussir, car il existe à l'intérieur du groupe une volonté de collaboration qui est déjà bien manifeste », a affirmé le député Kelley.

Le ministre Béchard a pris connaissance du contenu du rapport et des recommandations de M. Kelley. Il a fait part des principales mesures qui en découleront.

« Le gouvernement est conscient qu'il doit poser des gestes concrets pour assurer le bien-être des animaux de compagnie. C'est pourquoi je m'engage dès aujourd'hui à mettre en œuvre une série d'actions qui renforceront les mesures existantes et, de concert avec les acteurs du milieu, à instaurer de nouvelles façons de faire qui nous permettront d'agir plus efficacement pour contrer les pratiques abusives et ainsi accroître la protection des animaux de compagnie », a déclaré le ministre Béchard.

Cinq mesures importantes seront mises en place :

- 1. Augmentation du nombre d'inspecteurs à la suite de la signature d'ententes avec les Sociétés protectrices des animaux (SPA) et les Sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA);**
- 2. Mise en place d'un programme d'aide financière d'un million de dollars pour améliorer les installations d'accueil des animaux des SPA et SPCA;**
- 3. Rédaction d'un règlement établissant les normes pour la garde et le soin des animaux de compagnie;**
- 4. Modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux afin de revoir à la hausse les amendes et les pénalités prévues contre les mauvais traitements infligés aux animaux;**
- 5. Poursuite des rencontres du groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie.**

Pour consulter le rapport du groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, rendez-vous dans le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/animal.

- 30 -

Source :

Pascal D'Astous
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes
et de la Réforme des institutions
démocratiques et leader adjoint
du gouvernement
Tél. : 418 380-2525

Information :

Clément Falardeau
Relationniste
Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation
Tél. : 418 380-2100, poste 3512